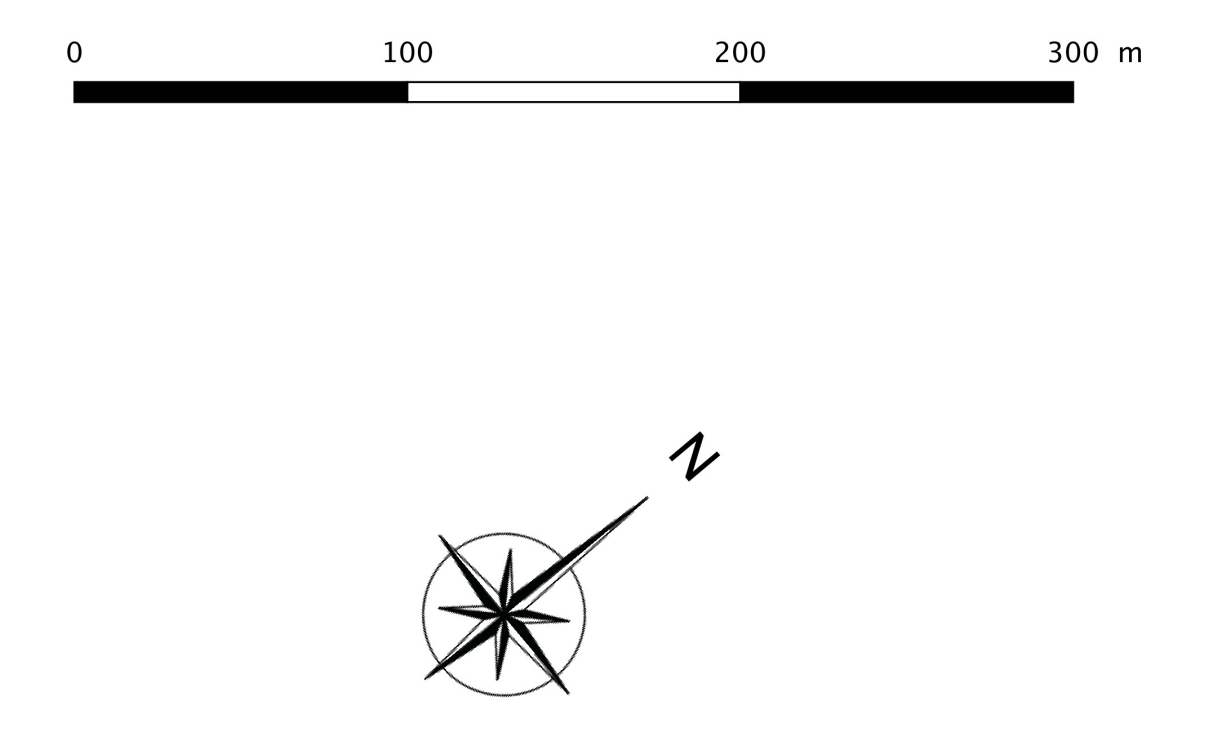
0
100
200
300 m
N

LÉGENDE

▭	Limite de zone ou de secteur
🟪	Périmètre de Zone d'aménagement Concerté (ZAC)
🟩	Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
▨	Emplacements réservés au titre de l'aticle L123-1-5 (devenu article L151-41 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
▨	Éléments plantés à préserver ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 ou L151-23 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
▭	Secteurs soumis aux orientations d'aménagement et de programmation au titre de l'article L123-1-4 (devenu L151-6 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
▨	Cône de vue à préserver ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 (devenu L151-19 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
○○○	Espaces boisés à créer au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
▨	Murs à préserver au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)

ZONES

ZONE URBAINE

UA : Zone centrale mixte urbanisée et équipée
UAa : Secteur de la zone UA composée de grandes propriétés à préserver
UAhu : Secteur de la zone UA sur milieux humides identifiés
UAj : Secteur de la zone UA occupé par des jardins
UAp : Secteur de la zone UA regroupant des équipements publics
UB : Zone mixte urbanisée et équipée
UBj : Secteur de la zone UB occupé par des jardins
UC : Zone urbaine à caractère résidentiel
UCj : Secteur de la zone UC occupé par des jardins
UE : Zone urbaine équipée vouée aux activités économiques
UL : Zone vouée aux équipements et installations scolaires, de sports et de loisirs, d'intérêt collectif
UY : Zone urbaine affectée au domaine ferroviaire

ZONE À URBANISER

AU : Zone mixte destinée aux extensions urbaines
AUh : Secteur destiné à l'habitat, équipements, services et bureaux
AUe : Secteur destiné aux activités économiques
AUL : Secteur destiné aux activités golfiques, équestres et à leur diversification
AUg : Secteur destiné aux activités golfiques et à leur diversification
AUp : Secteur destiné aux équipements publics

ZONE AGRICOLE

A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE

N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Nhu : Secteur correspondant aux emprises sur milieu humide
NL : Secteur correspondant aux emprises des deux golfs présents sur la commune
Na : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) du Petit Rebetz
Nb : Secteur correspondant à l'emprise non bâtie de la butte d'intérêt paysager et patrimonial

Commune de Chaumont-en-Vexin

Mairie de Chaumont-en-Vexin
45 rue de l'Hôtel de Ville
60240 Chaumont-en-Vexin
Téléphone : 03 44 49 00 46
Courriel : contact@chaumont-en-vexin.fr

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

08U16

Rendu exécutoire
le

DÉCOUPAGE EN ZONES : LE SECTEUR AGGLOMÉRÉ

1/2000è

Date d'origine : Juin 2020

4 b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 9 Juillet 2020

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL**
Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

VOIR PLAN 1/6000è
Nhu
Nhu
LE MOULIN DE LAILLERIE
N
LA GARENNE SAINT-EUTROPE
LE MARAIS A ROCHES
UE
N
UE
LE JARD
UC
UC
LES PRES DU RUISSELET
UC
UA
UC
LA MONTAGNE
LES BOIS CRIAUX
UC
ER10
LE COUVENT
UBj
UB
N
Nhu
1AUhb
UB
LE CHATEAU
Nb
1AUhc
ER12
LE PARC
N
1AUh
N
UE
UE
LE MOULIN DANGEAN
ER17
LES CHATAIGNIERS
ER16
2AUe
A
UL
LE BUISSON FONDU
ER13
ER9
ER8
UL
2AUp
LE CHEMIN DE BEAUVAIS
ER2
ER3
ER1
L'OSIER
ER7
UC
UAa
UL
LE CIMETIERE
A
A
N
LA MONTAGNE
A
UBj
LA POUDRIERE
UAa
N
ER4
ER11
LA GRANDE RUE
UA
UBj
UB
UB
UY
SADI-CARNOT
UAj
UAa
UAj
UAp
UB
UAa
UB
UC
N
UAa
UAphu
LE PRE VILLE
N
UAa
UB
UAa
FAUBOURG LINOT SUD
LES HUIT ARPENTS
LE MOULIN BAUDET
UAa
ER14
ER14
UB
LA REMISE DE BOUBIERS
N
LA REMISE DE BOUBIERS
LA REMISE DE BOUBIERS
UC
UCj
Nhu
SOUS LE PRE VILLE
N
N
1AUhb
ER6
ER5
ER5
1AUga1
NL
N
LES LONGUES RAIES
UL
1AUga4
LE GRAND REBETZ
N
Na
NL
LE PETIT REBETZ
A
LE FOND DU FOU
UL
LE CHEMIN DE BACHIVILLERS
Tracé de